

# Annonces légales et judiciaires

## CUMA DE VALISEM

Siège social : 990 route de l'écluse  
26740 LES TOURETTES  
N° Agrément 26-0366

L'assemblée générale ordinaire se tiendra le mardi 7 avril à 9h45 à L'Échappée Belle 26800 Beauvallon.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la dernière
- Assemblée Générale Ordinaire
- Compte-rendu financier du dernier exercice clos
- Quitus des administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Constatation de la variation du capital social
- Sommes allouées pour la formation et les indemnités administrateurs
- Questions diverses

A compter du 24 mars, les sociétaires ont la possibilité de consulter le bilan, compte de résultat et tous les documents annexes ainsi que les statuts au siège social de la Cuma.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une 2<sup>nd</sup>e assemblée sera convoquée le même jour au même lieu à 10 h.

Le Président



## EARL SOUBEYRANT

Exploitation Agricole  
à Responsabilité Limitée  
Société civile au capital de 7 622 EUR  
Siège social : Au Village  
26110 BELLECOMBE TARENDOL  
384 196 929 RCS ROMANS

### AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du PV AGE en date du 19/01/2026, les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérante Madame Lucie TOURRE demeurant à 1480 Route du Col de Soubeyrand, 26110 BELLECOMBE TARENDOL, à compter du 19/01/2026, avec Madame Catherine TOURRE et Monsieur Clément TOURRE gérants maintenus.

Aux termes du même PV, les associés ont décidé, avec effet le 19/01/2026, de modifier la dénomination sociale de l'EARL SOUBEYRANT. La nouvelle dénomination sociale est SOUBEYRANT. Aux termes du même PV, les associés ont décidé, avec effet le 19/01/2026, de transformer l'EARL en GAEC agréé sous le n°26-1079 suivant décision préfectorale du 11/12/2025.

Les caractéristiques du GAEC sont les suivantes :  
Dénomination sociale : SOUBEYRANT.  
Siège social : 71 Chemin des Granges, 26110 BELLECOMBE TARENDOL.  
En conséquence, les statuts ont été adoptés sous leur nouvelle forme. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,  
La gérance.



## APPEL À CANDIDATURES - SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3, L.143-7-2 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, substitution ou échange tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AS 26 26 0045 01 – PV** : superficie totale : 5 ha 31 a 77 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance et Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : MONTGUERS (5 ha 31 a 77 ca) - 'LE PATÀ' : D-515-518-519-530-531-535-536-537-543-544-545-546-548-553-554-555-1077-1079-1080-1082-1084-1085. Zonage : RNUu. Occupation : Libre

**AS 26 26 0041 01 – JMC** : superficie totale : 3 ha 70 a 88 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE (3 ha 70 a 88 ca) - 'TUILERON' : YX-144-209. Zonage : A. Occupation : Libre

**AP 26 25 0242 01 – JMC** : superficie totale : 1 ha 66 a 04 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ALIXAN (1 ha 66 a 04 ca) - 'BIROULIS' : ZC-110-222. Zonage : A. Occupation : Libre

**AS 26 26 0040 01 – EP** : superficie totale : 28 ha 78 a 11 ca dont 8 ha 44 a 51 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : VESC (28 ha 78 a 11 ca) - 'COMBE OBSCURE' : C-14 - 'MARELOUD ET TOURONET' : C-15-16-17-18-19-20 - 'COL GAUTIER' : D-372-373-374 - 'LES AUGIERS' : D-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407. Zonage : RNUu. Occupation : Libre

**AS 26 25 0132 01 – EP** : superficie totale : 41 ha 60 a 57 ca dont 31 ha 12 a 65 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : BOULC (41 ha 60 a 57 ca) 'CHAMP DU COQ ET LA BLACHE' : 0530A-96-101-103-110-112-117-118-123 - 'COMBE GIRAUD' : 0530A-214 - 'LES CLOS' : 0530A-131-133-140-141-144-369-370-371 - 'SOUVESTRIERE' : 0530A-188-189-200-201-202 - 'BOIS DES ROUTES' : 0530B-86 - 'L HOICHE' : 0530B-265-267-272-496-498-500 - 'LA GRAIZE' : 0530B-123-125-126-127-128-131 - 'LA SELLE' : 0530B-133-134-137-140-143-148-150 - 'LES PLATES DE BONNEVAL' : 0530B-357-359-362-363-367 - 'LES ROMAGOUTS' : 0530B-387-388-389-390-391-392 - 'TERRE ROUGE' : 0530B-1-8-9-12-13-14-15-16-17-18-19-20-23-26-28-32-34-36-37-38-39-44-48-49-51-54-55-57-58-59-278-279-282-283-284-285-324-326 - 'TOURIGNAN' : 0530B-329-330-333-338-340-349-351-352-353-354. Zonage : N, A, ZnC. Occupation : Libre

**AS 26 26 0018 01 VR** : superficie totale : 293 ha 10 a 38 ca dont 227 ha 96 a 27 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : AUREL (3 ha 04 a 70 ca) - 'FONTFREYDE' : D-82 - 'ROZIER' : D-72 - 'LE GOUTAT' : E-183-184. BEAUFORT-SUR-GERVANNE (2 ha 37 a 15 ca) - 'COMBE BERNARD' : B-321. EYGLUY-ESCOULIN (99 ha 66 a 20 ca) - 'LE RANG' : C-482-483-484-485-486-487-488-489-565 - 'LES AUCHES' : C-490-491-492-493-498-500-501-502 - 'LES CHANAUX' : C-506-507-513-514-515-516-517-519-520-522-526 - 'LES GRANGES' : C-433 - 'PEYPEROUX' : C-467-470-471 - 'RAFFIGNAC' : C-538-539-541 - 'VERDURE' : C-477-478-479-480-481. MONTCLAR-SUR-GERVANNE (188 ha 02 a 33 ca) - 'CHABOUSSAC' : A-82-83-84-85-86 - 'CHAFFAILLER' : A-2-3 - 'CHALARET' : A-106 - 'COMBE BERNARD' : A-149-150-151-152-154-157-163-167-171-172 - 'COTED AILLON' : A-134-137-138 - 'DURENAGE' : A-10-11-12-15-16-18-19-20-21-22-28-29-30-31-32-33-35-38-39-40-41-183-186 - 'LE CHARBONNIER' : A-63 - 'LES HAUCHES' : A-43-44-45-47-48 - 'MOURAU' : A-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62 - 'PLANAL' : A-130-131-132 - 'COTEMAURIN' : AC-92. Zonage : AUREL : ZnC - BEAUFORT-SUR-GERVANNE : RNUu - EYGLUY-ESCOULIN : RNUu - MONTCLAR-SUR-GERVANNE : RNUu, RNUu. Occupation : Occupée pour partie

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **03/04/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <https://www.safer-aura.fr>, soit par mail à [direction26@safer-aura.fr](mailto:direction26@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt - CS 10150 26905 VALENCE CEDEX 9 - Tél. 04 75 41 51 33 ou auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laurent KOSMALA, Notaire associé de la société civile professionnelle dénommée « Laurent KOSMALA, Carine FIGUERAS-KOSMALA et Gilles DORÉE, notaires associés », titulaire de l'Office Notarial à CREST (Drôme), 26 bis, Boulevard du 6 juin 1944, soussigné, le 4 mars 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : VIVA.  
Siège social : DIVAJEU (26400) 275 chemin de Chaussagne Chez Monsieur Nicolas BLACHE.  
Durée : 99 années  
Capital : TROIS MILLE EUROS (3 000,00 EUR)

Apports en numéraires.  
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont :  
M Eric LECLERE demeurant à CREST (26400) 1545 chemin de Saleine né à CREST (26400) le 10 août 1972 et M Nicolas BLACHE demeurant à DIVAJEU (26400) 275 chemin de Chaussagne né à CREST (26400) le 25 juin 1969.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis  
Le notaire.

### Avis de constitution

A l'issue d'un acte sous seing privé en date du 12 mars 2026 il a été constitué la **SCI NOUGAT TENDRE**, SCI au capital de 300 € ; siège social 3 rue Emile Monier, 26200 Montélimar ; objet social : acquisition, gestion, location et vente de biens immobiliers ; durée : 99 ans ; gérante : Claire Seguin, 1 impasse de Rocoule 26160 Rochefort en Valdaire ; Immatriculation au RCS de Romans sur Isère.

### AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurent KOSMALA, Notaire associé de la société civile professionnelle dénommée « Laurent KOSMALA, Carine FIGUERAS-KOSMALA et Gilles DORÉE, notaires associés », titulaire de l'Office Notarial à CREST (Drôme), 26 bis, Boulevard du 6 juin 1944, soussigné, CRPCEN 026043, le 12 mars 2026, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :  
M Vincent Henri ROLLAND, agriculteur, et Mme Florence Claire Paule BRUN, enseignante, demeurant ensemble à DIVAJEU (26400) Quartier le Grésou.

M est né à CREST (26400) le 26 février 1967.

Mme est née à CREST (26400) le 11 septembre 1970.

Mariés à la mairie de AUTICHAMP (26400) le 28 août 1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

M est de nationalité française.  
Mme est de nationalité française.  
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Contenant apport de BIENS appartenant en propre à M Vincent ROLLAND à la communauté.

Contenant apport de BIENS appartenant en propre à Mme Florence ROLLAND à la communauté.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.



Par arrêté interministériel du 15 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2026, soit 0,195 euro HT le caractère. Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

# Chronique juridique

**DROIT SOCIAL** / En tant qu'employeur, vous devez obligatoirement afficher certains documents au sein de vos locaux, dans des lieux facilement accessibles aux salariés de l'entreprise. Depuis plusieurs années, la réglementation a évolué : certaines informations doivent toujours être affichées obligatoirement, tandis que d'autres peuvent désormais être communiquées par tout moyen (courriel, intranet, note de service, livret d'accueil, etc.). Faisons le point sur les principales obligations.

## Employeurs : vos obligations d'affichage

En tant qu'employeur, vous devez porter à la connaissance de vos salariés un certain nombre d'informations concernant leurs droits et les règles applicables dans l'entreprise. Ces informations doivent être facilement accessibles sur le lieu de travail.

### Les affichages obligatoires

Quel que soit l'effectif de l'entreprise, certains documents doivent être affichés dans les locaux, notamment :

- les coordonnées de l'inspection du travail ;
- les coordonnées du service de prévention et de santé au travail (médecin du travail) ;
- les numéros des services de secours d'urgence ;
- les consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'incendie ;
- l'interdiction de fumer et de vapoter dans les lieux de travail fermés ;
- les horaires collectifs de travail ;
- les coordonnées du Défenseur des droits et du service chargé de la lutte contre les discriminations ;
- les modalités d'accès au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

### Les informations pouvant être diffusées par tout moyen

D'autres informations doivent être

portées à la connaissance des salariés, mais ne nécessitent plus obligatoirement un affichage. Elles peuvent être communiquées par exemple par mail, note interne ou livret d'accueil :

- la convention collective applicable ;
- les règles relatives à l'égalité professionnelle ;
- les textes concernant le harcèlement moral et sexuel et la lutte contre les discriminations ;
- les modalités de prise des congés payés. Des obligations supplémentaires selon l'effectif. Certaines obligations peuvent s'ajouter selon le nombre de salariés (mise en place du CSE à partir de 11 salariés, règlement intérieur à partir de 50 salariés, etc.).

### Sanction

Le Code du travail prévoit des amendes pouvant aller de 450 € à 10 000 €, et jusqu'à 30 000 € en cas de récidive, ainsi qu'une possible peine d'emprisonnement dans certaines situations. L'employeur doit veiller à ce que les salariés aient facilement accès aux informations essentielles concernant leurs droits et les règles applicables dans l'entreprise. Si certaines obligations d'affichage ont été assouplies ces dernières années, l'obligation d'information demeure. ■

Manon Dussert, juriste en droit social,  
FDSEA 26

### AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Carine FIGUERAS-KOSMALA, Notaire associé de la société civile professionnelle dénommée « Laurent KOSMALA, Carine FIGUERAS-KOSMALA et Gilles DORÉE, notaires associés », titulaire de l'Office Notarial à CREST (Drôme), 26 bis, Boulevard du 6 juin 1944, soussigné, CRPCEN 026043, le 20 février 2026, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :  
Monsieur Bruno Pierre Marie BOISSY, retraité, et Madame Josette Jeanne MARTINEZ, retraitée, demeurant ensemble à CLIUSCLAT (26270) Le village.  
Monsieur est né à CLIUSCLAT (26270) le 22 août 1938.

Madame est née à LA VOLTE-SUR-RHONE (07800) le 1<sup>er</sup> juillet 1942.

Mariés à la mairie de CLIUSCLAT (26270) le 4 juillet 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.  
Madame est de nationalité française.  
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Contenant apport de BIENS appartenant en propre à Monsieur Bruno BOISSY à la communauté.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

### AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2025, enregistré au SIE de VALENCE, le 06/03/2026, Dossier 2026 00009039 référence 2604P01 2026 A 00494, la Société **SYNDIC ACTIF**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 4 et 6 rue Molière - 84000 AVIGNON, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON sous le numéro 828 492 421, a cédé à

La Société **CITYA VALENCE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 1 Ter rue des Alpes - 26000 VALENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 920 752 102,

Une partie d'un fonds de commerce exploité au 1 Ter rue des Alpes - 26000 VALENCE, pour lequel le « Cédant » est immatriculé au SIRET sous le numéro 828 492 421 00049, comprenant la clientèle de l'activité de Syndic de copropriété.

Cette cession a été consentie et acceptée pour un prix de QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE NEUF CENT TRENTE EUROS (98 930 €).

La date de l'entrée en jouissance a été fixée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les oppositions seront reçues au siège du Cessionnaire ; où il est fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans un délai de dix (10) jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis.

**Journal L'Agriculture Drômoise**  
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES  
SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/16, durée 50 ans. RCS Romans B 307.711.507

**SIÈGE SOCIAL**  
145 avenue Georges Brassens - CS 30418  
26504 Bourg-lès-Valence cedex  
Tél. 04 27 24 01 70  
contact@agriculture-dromoise.fr  
www.agriculture-dromoise.fr  
N° CPPAF : 09297185792  
ISSN 1262-2863 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)  
ISSN 2742-409X (édition numérique)  
Membre du S.N.P.A.R. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

**ADMINISTRATION - RÉDACTION**  
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin  
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez  
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

**PUBLICITÉ LOCALE**  
**AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE**  
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7  
Jérémy Pagès  
Tél. : 07 71 91 72 09  
jpages@arpub.fr

**PUBLICITÉ NATIONALE**  
**REUSSIR**  
4-14 rue Ferrus CS 41442  
75683 PARIS Cedex 14  
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

**ABONNEMENT**  
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 135 €  
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 260 €  
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique)  
+ 1 revue technique : 205 €  
Prix au numéro : 3,50 €

**IMPRESSION**  
Imprimerie de l'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy  
59440 Avesnes-sur-Helpe  
Origine du papier : France/Norvège  
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %  
Certification : papier produit à partir de fibres IFCCG (issues de forêts certifiées gérées durablement)  
Eutrophisation : P<sub>tot</sub> 0,022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.